RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : ABALONE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 22688

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL DE 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

Déposé au Greffe
le 31 OCT. 2023
sous le N° 22688
RCS N° 91 B1346

COMPTES ANNUELS CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

Copie conforme à l'original.
du 20/10/2023

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	180 424.81	161 524.14	18 900.67	45 938.07	-27 037.40	-58.86
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles	14 573.00		14 573.00	14 573.00		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 958.95	11 387.32	5 571.63	7 443.39	-1 871.76	-25.15
	Autres immobilisations corporelles	750 851.10	529 850.57	221 000.53	246 480.58	-25 480.05	-10.34
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 337 631.55	1 405 365.00	7 932 266.55	5 547 417.26	2 384 849.29	42.99
	Créances rattachées à des participations	290 121.28		290 121.28	290 121.28		
	Autres titres immobilisés	67 789.79	50 007.29	17 782.50	17 782.50		
	Prêts	12 439.83		12 439.83	18 785.45	-6 345.62	-33.78
	Autres immobilisations financières	44 947.78		44 947.78	46 747.78	-1 800.00	-3.85
	Total II	10 770 238.09	2 158 134.32	8 612 103.77	6 289 789.31	2 322 314.46	36.92
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 962.50		2 962.50		2 962.50	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 427 645.25	5 897.51	4 421 747.74	3 943 489.81	478 257.93	12.13
	Autres créances	22 898 195.15	511 717.76	22 386 477.39	18 112 920.40	4 273 556.99	23.59
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	11 013 391.62		11 013 391.62	15 862 364.00	-4 848 972.38	-30.57
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	330 981.68		330 981.68	261 481.96	69 499.72	26.58
	Total III	38 673 176.20	517 615.27	38 155 560.93	38 180 256.17	-24 695.24	-0.06
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 443 414.29	2 675 749.59	46 767 664.70	44 470 045.48	2 297 619.22	5.17

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 347 508.89
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 487 495.73	2 483 035.45	-995 539.72	-40.09
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 707 033.29	1 004 460.28	1 702 573.01	169.50
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 744 529.02	4 037 495.73	707 033.29	17.51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	376 226.00	371 226.00	5 000.00	1.35
	Provisions pour charges	70 668.00	72 678.00	-2 010.00	-2.77
	Total III	446 894.00	443 904.00	2 990.00	0.67
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	22 519 867.41	23 151 454.39	-631 586.98	-2.73
	Concours bancaires courants	217 016.12	203 518.26	13 497.86	6.63
	Emprunts et dettes financières diverses	15 761 101.25	13 900 498.98	1 860 602.27	13.39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 341 406.84	938 007.58	403 399.26	43.01
	Dettes fiscales et sociales	1 676 417.86	1 459 423.39	216 994.47	14.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	60 432.20	335 743.15	-275 310.95	-82.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	41 576 241.68	39 988 645.75	1 587 595.93	3.97
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	46 767 664.70	44 470 045.48	2 297 619.22	5.17
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	21 884 962.15	17 559 901.10		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 423 249.25		9 423 249.25	8 002 858.68	1 420 390.57	17.75
Chiffre d'affaires NET	9 423 249.25		9 423 249.25	8 002 858.68	1 420 390.57	17.75
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			55 044.38	16 000.00	39 044.38	244.03
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 397 746.23	1 919 845.43	-522 099.20	-27.19
Autres produits			164.27	695.20	-530.93	-76.37
Total des Produits d'exploitation (I)			10 876 204.13	9 939 399.31	936 804.82	9.43
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 051 769.76	6 345 695.30	706 074.46	11.13
Impôts, taxes et versements assimilés			87 110.62	128 054.44	-40 943.82	-31.97
Salaires et traitements			2 402 928.10	2 142 632.38	260 295.72	12.15
Charges sociales			915 186.37	872 399.52	42 786.85	4.90
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			124 870.98	136 339.71	-11 468.73	-8.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			25 383.25	232.06	25 151.19	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			10 607 249.08	9 625 353.41	981 895.67	10.20
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			268 955.05	314 045.90	-45 090.85	-14.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	3 336 107.19	2 261 689.24	1 074 417.95	47.51
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	4 400.00		4 400.00	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	334 484.17	202 188.08	132 296.09	65.43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	434 223.86	2 686.00	431 537.86	NS
Différences positives de change	34.25		34.25	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 109 249.47	2 466 563.32	1 642 686.15	66.60
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	784 260.90	401 509.01	382 751.89	95.33
Intérêts et charges assimilées (4)	258 506.22	104 637.85	153 868.37	147.05
Différences négatives de change		66.65	-66.65	-100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 042 767.12	506 213.51	536 553.61	105.99
2. Résultat financier (V-VI)	3 066 482.35	1 960 349.81	1 106 132.54	56.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 335 437.40	2 274 395.71	1 061 041.69	46.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	357 759.00	95 686.00	262 073.00	273.89
Produits exceptionnels sur opérations en capital	94 008.33	108 654.00	-14 645.67	-13.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 010.00	15 780.00	-13 770.00	-87.26
Total VII	453 777.33	220 120.00	233 657.33	106.15
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	635 730.83	1 182 500.00	-546 769.17	-46.24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	249 514.61	86 863.43	162 651.18	187.25
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 000.00		5 000.00	
Total VIII	890 245.44	1 269 363.43	-379 117.99	-29.87
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-436 468.11	-1 049 243.43	612 775.32	58.40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	191 936.00	220 692.00	-28 756.00	-13.03
Total des produits (I+III+V+VII)	15 439 230.93	12 626 082.63	2 813 148.30	22.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 732 197.64	11 621 622.35	1 110 575.29	9.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 707 033.29	1 004 460.28	1 702 573.01	169.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABELUNE FRANCE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 470 045.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 002 858.68 Euros et dégageant un bénéfice de 1 004 460.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

Au regard de la situation, l'entreprise a mis en ouvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Obtention de Prêts garantis par l'état à hauteur de 20 000 000€. Cette dette est comptabilisée en emprunt et dette financière au passif du bilan.
- Report de paiement des dettes sociales et fiscales
- Report d'échéances des emprunts bancaires
- Report de paiement des loyers de crédit bail
- Indemnisations perçues dans le cadre du chômage partiel

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur l'entreprise et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

La direction de l'entreprise estime qu'à la date d'arrêté des comptes les effets de la crise sanitaire (COVID-19) ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à l'annonce du 31 mars 2021, les nouvelles mesures de contraintes décidées par le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus, emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières. À ce jour, les effets qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement

prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime des groupes de sociétés défini à l'article 223 A du code Général des impôts et s'est constituée tête du groupe fiscal.

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ABALONE TT TOULOUSE.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37 617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 1 110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15 972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 115.000 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 91.000 euros à la société ABALONE TT REZE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018, l'excédent constaté est de 29 355 euros à la société ABALONE TT REZE .
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 57 771 euros à la société ABALONE TT NANCY

- 50 351 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 49 482 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 32 141 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 8 902 euros à la société ABALONE TT BAYONNE
- 12 163 euros à la société ABALONE TT REZE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 80.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 10.000 euros à la société ABALINE TT COLMAR

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 15 951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2 370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX
- 3 912 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 19 503 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 15 338 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 6 088 euros à la société ABALONE TT COLMAR

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 35.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 441 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Au cours de l'exercice la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 66.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LANDES
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE
- 105.000 euros à la société TERRA COMPETENCES

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Les subventions sont faites en totalité par ABALONE FRANCE, bien que minoritaire dans certaines sociétés. Ces subventions sont accompagnées d'une option d'achat des titres détenus par ABALONE GROUP, en cas d'absence de retour à meilleure fortune dans un délai de 7 ans, à concurrence des insuffisances de remboursements, la société étant alors évaluée à sa situation nette la plus proche.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	217 205		30 393
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	352 864		86 764
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	232 799		14 567
TOTAL	691 319		101 331
Autres participations	6 586 143		207 992
Autres titres immobilisés	67 580		210
Prêts, autres immobilisations financières	73 233		3 485
TOTAL	6 726 955		211 687
TOTAL GENERAL	7 635 479		343 411

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			247 598	247 598
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 959	16 959
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport		87 446	352 182	352 182
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 464	245 903	245 903
TOTAL		88 909	703 741	703 741
Autres participations		990	6 793 145	6 793 145
Autres titres immobilisés			67 790	67 790
Prêts, autres immobilisations financières		11 185	65 533	65 533
TOTAL		12 175	6 926 468	6 926 468
TOTAL GENERAL		101 084	7 877 807	7 877 807

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	106 183	26 404		132 587
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 644	1 872		9 516
Installations générales agencements aménagements divers	81 957	2 552		84 508
Matériel de transport	81 669	80 023	1 612	160 080
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	171 647	25 490	1 424	195 713
TOTAL	342 917	109 937	3 037	449 817
TOTAL GENERAL	449 100	136 340	3 037	582 404

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	26 404				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 872				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 552				
Matériel de transport	80 023				
Matériel de bureau informatique mobilier	25 490				
TOTAL	109 937				
TOTAL GENERAL	136 340				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	88 458		15 780		72 678
Autres provisions pour risques et charges	371 226				371 226
TOTAL	459 684		15 780		443 904

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	563 930	394 362	2 686		955 606
Sur autres immobilisations financières	50 007				50 007
Sur comptes clients	31 093				31 093
Autres provisions pour dépréciation	604 293	7 147			611 440
TOTAL	1 249 323	401 509	2 686		1 648 146
TOTAL GENERAL	1 709 007	401 509	18 466		2 092 050
Dont dotations et reprises					
financières		401 509	2 686		
exceptionnelles			15 780		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	290 121	290 121	
Prêts	18 785	18 785	
Autres immobilisations financières	46 748	46 748	
Clients douteux ou litigieux	8 037	8 037	
Autres créances clients	3 966 546	3 966 546	
Impôts sur les bénéfices	118 820	118 820	
Taxe sur la valeur ajoutée	126 926	126 926	
Divers état et autres collectivités publiques	5 455	5 455	
Groupe et associés	18 041 403	18 041 403	
Débiteurs divers	431 756	431 756	
Charges constatées d'avance	261 482	261 482	
TOTAL	23 316 079	23 316 079	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	11 105		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	18 605		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	252 608	252 608		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	23 102 365	673 620	22 233 603	195 142
Emprunts et dettes financières divers	3 698	3 698		
Fournisseurs et comptes rattachés	938 008	938 008		
Personnel et comptes rattachés	363 138	363 138		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217 232	217 232		
Taxe sur la valeur ajoutée	844 504	844 504		
Autres impôts taxes et assimilés	34 549	34 549		
Groupe et associés	13 896 801	13 896 801		
Autres dettes	335 743	335 743		
TOTAL	39 988 646	17 559 901	22 233 603	195 142
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 209 245			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	394 874			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 055 564
Autres créances	238 877
Total	2 294 441

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53 936
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 782
Dettes fiscales et sociales	273 857
Autres dettes	335 651
Total	767 226

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	261 482
Total	261 482

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 19 558 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : CAUTION SOLIDAIRE DE ABALONE FRANCE SUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR ABALONE ENERGIE	2 250 000	2 250 000
Total (1)		2 250 000

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				690 399	690 399
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				295 611	295 611
- dotations de l'exercice				125 371	125 371
Total				420 982	420 982
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				281 529	281 529
- exercice				91 795	91 795
Total				373 324	373 324
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				121 765	121 765
- entre 1 et 5 ans				153 804	153 804
Total				275 569	275 569
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				12 914	12 914
- entre 1 et 5 ans				5 672	5 672
Total				18 586	18 586
Montant en charge sur l'exercice				91 795	91 795

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	19 343
45 à 54 ans	11 à 20 ans	90 563
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 052
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 571
Engagement total		124 529

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.75 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	a r
				brute	nette		
- Filiales détenues à + de 50%							
- SARL ABALONE ENERGIE	400 000	91 995	100.00	877 162	877 162		
- SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-62 769	100.00	127 000	64 231		
- SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-60 707	100.00	127 000	66 293		
- SAS ABALONE PORTAGE	50 000	49 708	100.00	50 000	50 000		
- ABALONE TT CHARTRES	100 000	351 011	100.00	866 635	786 204		
- SARL ABALONE INVESTIMMO	5 000		99.98	4 999	4 999		
- SCI HALIOTIS	10 000	38 827	99.90	62 231	62 231		
- SCI LA SANSONNIERE	2 000	-513 938	99.50	1 988			
- SCI JULES VERNE	1 524	197 932	99.00	31 848	31 848		
- SAS ABALONE TT LYON	121 000	-40 766	94.00	113 740	75 420		
- SAS ABALONE TT 26	121 000	107 705	94.00	113 740	113 740		
- SAS ABALONE TT VITRE	120 000	290 825	94.00	112 800	112 800		
- SAS ABALONE TT PAU	120 000	92 870	94.00	112 800	112 800		
- SAS ABALONE TT ORLEANS	121 000	-55 826	94.00	113 740	61 264		
- SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	-9 030	94.00	152 970	104 312		
- SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-54 083	94.00	113 740	62 902		
- SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	252 254	94.00	94 000	94 000		
- SAS ABALONE TT TOULOUSE	120 000	-58 963	94.00	149 050	57 375		
- SAS ABALONE TT LANDES	100 000	-48 269	94.00	220 950	48 627		
- SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	270 614	94.00	148 209	148 209		
- SAS ABALONE TT 72	120 000	560 641	94.00	112 800	112 800		
- SAS ABALONE TT RUNGIS	120 000	44 978	94.00	112 800	112 800		
- SAS ABALONE TT BREST	123 000	88 018	94.00	115 620	115 620		
- SAS ABALONE TT NANCY	123 000	40 782	94.00	115 620	115 620		
- SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000	-59 604	94.00	115 620	59 592		
- SAS ABALONE TT METZ	123 000	-45 238	94.00	115 620	73 096		
- SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	419 880	94.00	148 520	148 520		
- SAS ABALONE TT 49-85	100 000	393 671	94.00	37 600	37 600		
- SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	383 629	93.00	112 530	112 530		
- SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	256 992	89.00	109 470	109 470		
- SAS ABALONE TT TOURS	120 000	102 754	85.00	102 000	102 000		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	160 449	85.00	34 000	34 000		
- SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	451 503	85.00	97 750	97 750		
- SAS ABALONE RESEARCH	100 000	266 542	79.00	31 600	31 600		
- CAROLE DEHAYS RESSOURCES HUM	40 000	150 959	76.00	421 925	400 317		
- SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	429 623	70.10	28 040	28 040		
- SAS ABALONE TT REZE	100 000	124 123	70.00	70 000	70 000		
- SARL ABALONE TT LE MANS	90 000	10 754	70.00	63 000	63 000		

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SA
44
Pa

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	
				brute	nette		
- SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	226 417	70.00	84 000	84 000		
- SAS TERRA COMPETENCES	120 000	-43 211	70.00	84 000	53 752		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	696 388	69.99	40 000	40 000		
- SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	411 587	65.10	26 040	26 040		
- SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	669 135	65.00	65 000	65 000		
- SCI MANDROS	2 000	52 109	51.00	1 020	1 020		
- SCI ELSA IMMO	20 000	42 432	51.00	10 200	10 200		
- SARL INEXIA	15 045	-120 755	50.80	10 736			
- Participations détenues entre 10 et 50 %							
- SCI STEFX	2 000	71 789	50.00	1 000	1 000		
- SAS TERRA AGRO SERVICES	2 000	-24 060	35.00	3 500			
- SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-59 361	25.00	30 000	15 160		
- SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	4 203	20.00	25 000	25 000		
- SAS ABALONE TT LILLE	120 000	-58 802	20.00	24 000	12 240		
- SAS ABALONE TT DIJON	120 000	-58 732	20.00	24 000	12 254		
- SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-60 104	20.00	25 000	12 979		
- SAS ABALONE TT OSNY	125 000	32 040	20.00	25 000	25 000		
- SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	-59 935	20.00	25 000	13 013		
- SAS ABALONE TT LYON III	125 000	-34 103	20.00	25 000	18 179		
- SAS ABALONE TT 35	125 000	-62 396	20.00	25 000	12 521		
- SAS ABALONE SAISONNIER	125 000	-59 566	20.00	25 000	13 087		
- SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	115 537	20.00	25 000	25 000		
- SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	85 843	20.00	25 000	25 000		
- SAS ABALONE ELGD	125 000	-60 352	20.00	25 000	12 930		
- SAS ABALONE TT LES ESSARTS	125 000	199 452	20.00	25 000	25 000		
- SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	-17 964	20.00	25 200	21 607		
- SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	27 175	20.00	25 200	25 200		
- SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	-12 138	20.00	25 200	25 200		
- SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	31 824	20.00	25 200	25 200		
- SAS ABALONE TT VANNES	126 000	-61 961	20.00	25 200	25 200		
- SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	1 173	20.00	25 200	25 200		
- SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	-59 969	20.00	25 200	25 200		
- SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	74 871	20.00	25 200	25 200		
- SAS ABALONE TT LISSES	125 000	-60 869	20.00	25 000	12 826		
- SAS ABALONE TT AIX EN PROVEN	125 000	-62 496	15.00	18 750	9 376		
- SAS ABALONE TT ATLANTIQUE SU	126 000	50 888	15.00	18 900	18 900		
- SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	37 748	10.00	12 000	12 000		
B. Renseignements globaux							
- Filiales non reprises en A							
- Participations non reprises en A							

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL DE 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

DECISION PROPOSEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE 30 JUIN 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 2707033,29 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 1487495,73 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 50000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 4194529,02 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 1487495,73 euro(s)
- Au poste « *Report à nouveau* » la somme de 2707033,29 euro(s)

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT
Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			2 000 000,00 euros
31.12.2019			500 000,00 euros
31.12.2018			2 800 000,00 euros



ABALONE FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL DE 500 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963
Ci-dessous désignée « la Société »

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 2707033,29 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 1487495,73 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 50000,00 euro(s)

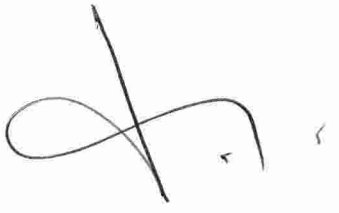
L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 4194529,02 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 1487495,73 euro(s)
- Au poste « *Report à nouveau* » la somme de 2707033,29 euro(s)

DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			2 000 000,00 euros
31.12.2019			500 000,00 euros
31.12.2018			2 800 000,00 euros



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie Numéro Deux
50009 Saint Lô

Abalone France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone France S.A.S.
43 Rue Bobby Sands - 44800 SAINT HERBLAIN

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

KPMG SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie Numéro Deux
50009 Saint Lô

Abalone France S.A.S.

43 Rue Bobby Sands - 44800 SAINT HERBLAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Associé unique de la société Abalone France S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 7 932 267 €, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note "Titres immobilisés" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ses estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 30 juin 2022

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Signé avec oodrive_sign

Yohann Bossard

KPMG

30/06/2022

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	180 424.81	161 524.14	18 900.67	45 938.07	-27 037.40	-58.86
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	54 500.00		
	Autres immobilisations incorporelles	14 573.00		14 573.00	14 573.00		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 958.95	11 387.32	5 571.63	7 443.39	-1 871.76	-25.15
	Autres immobilisations corporelles	750 851.10	529 850.57	221 000.53	246 480.58	-25 480.05	-10.34
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	9 337 631.55	1 405 365.00	7 932 266.55	5 547 417.26	2 384 849.29	42.99
	Créances rattachées à des participations	290 121.28		290 121.28	290 121.28		
	Autres titres immobilisés	67 789.79	50 007.29	17 782.50	17 782.50		
	Prêts	12 439.83		12 439.83	18 785.45	-6 345.62	-33.78
	Autres immobilisations financières	44 947.78		44 947.78	46 747.78	-1 800.00	-3.85
	Total II	10 770 238.09	2 158 134.32	8 612 103.77	6 289 789.31	2 322 314.46	36.92
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 962.50		2 962.50		2 962.50	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 427 645.25	5 897.51	4 421 747.74	3 943 489.81	478 257.93	12.13
	Autres créances	22 898 195.15	511 717.76	22 386 477.39	18 112 920.40	4 273 556.99	23.59
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	11 013 391.62		11 013 391.62	15 862 364.00	-4 848 972.38	-30.57
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	330 981.68		330 981.68	261 481.96	69 499.72	26.58
	Total III	38 673 176.20	517 615.27	38 155 560.93	38 180 256.17	-24 695.24	-0.06
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 443 414.29	2 675 749.59	46 767 664.70	44 470 045.48	2 297 619.22	5.17

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 347 508.89
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000.00	500 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000.00	50 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 487 495.73	2 483 035.45	-995 539.72	-40.09
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 707 033.29	1 004 460.28	1 702 573.01	169.50
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 744 529.02	4 037 495.73	707 033.29	17.51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	376 226.00	371 226.00	5 000.00	1.35
	Provisions pour charges	70 668.00	72 678.00	-2 010.00	-2.77
	Total III	446 894.00	443 904.00	2 990.00	0.67
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	22 519 867.41	23 151 454.39	-631 586.98	-2.73
	Concours bancaires courants	217 016.12	203 518.26	13 497.86	6.63
	Emprunts et dettes financières diverses	15 761 101.25	13 900 498.98	1 860 602.27	13.39
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 341 406.84	938 007.58	403 399.26	43.01
	Dettes fiscales et sociales	1 676 417.86	1 459 423.39	216 994.47	14.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	60 432.20	335 743.15	-275 310.95	-82.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	41 576 241.68	39 988 645.75	1 587 595.93	3.97
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	46 767 664.70	44 470 045.48	2 297 619.22	5.17
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	21 884 962.15	17 559 901.10		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 423 249.25		9 423 249.25	8 002 858.68	1 420 390.57	17.75
Chiffre d'affaires NET	9 423 249.25		9 423 249.25	8 002 858.68	1 420 390.57	17.75
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			55 044.38	16 000.00	39 044.38	244.03
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 397 746.23	1 919 845.43	-522 099.20	-27.19
Autres produits			164.27	695.20	-530.93	-76.37
Total des Produits d'exploitation (I)			10 876 204.13	9 939 399.31	936 804.82	9.43
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 051 769.76	6 345 695.30	706 074.46	11.13
Impôts, taxes et versements assimilés			87 110.62	128 054.44	-40 943.82	-31.97
Salaires et traitements			2 402 928.10	2 142 632.38	260 295.72	12.15
Charges sociales			915 186.37	872 399.52	42 786.85	4.90
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			124 870.98	136 339.71	-11 468.73	-8.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			25 383.25	232.06	25 151.19	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			10 607 249.08	9 625 353.41	981 895.67	10.20
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			268 955.05	314 045.90	-45 090.85	-14.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	3 336 107.19	2 261 689.24	1 074 417.95	47.51
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	4 400.00		4 400.00	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	334 484.17	202 188.08	132 296.09	65.43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	434 223.86	2 686.00	431 537.86	NS
Différences positives de change	34.25		34.25	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 109 249.47	2 466 563.32	1 642 686.15	66.60
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	784 260.90	401 509.01	382 751.89	95.33
Intérêts et charges assimilées (4)	258 506.22	104 637.85	153 868.37	147.05
Différences négatives de change		66.65	-66.65	-100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 042 767.12	506 213.51	536 553.61	105.99
2. Résultat financier (V-VI)	3 066 482.35	1 960 349.81	1 106 132.54	56.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 335 437.40	2 274 395.71	1 061 041.69	46.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	357 759.00	95 686.00	262 073.00	273.89
Produits exceptionnels sur opérations en capital	94 008.33	108 654.00	-14 645.67	-13.48
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 010.00	15 780.00	-13 770.00	-87.26
Total VII	453 777.33	220 120.00	233 657.33	106.15
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	635 730.83	1 182 500.00	-546 769.17	-46.24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	249 514.61	86 863.43	162 651.18	187.25
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 000.00		5 000.00	
Total VIII	890 245.44	1 269 363.43	-379 117.99	-29.87
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-436 468.11	-1 049 243.43	612 775.32	58.40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	191 936.00	220 692.00	-28 756.00	-13.03
Total des produits (I+III+V+VII)	15 439 230.93	12 626 082.63	2 813 148.30	22.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 732 197.64	11 621 622.35	1 110 575.29	9.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 707 033.29	1 004 460.28	1 702 573.01	169.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 46 767 664.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 423 249.25 Euros et dégageant un bénéfice de 2 707 033.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société a opté pour le régime des groupes de sociétés défini à l'article 223 A du code Général des impôts et s'est constituée tête du groupe fiscal.

Au 31/12/2016, le solde des abandons de compte courant consentis à la SAS ABALONE TT TOULOUSE au titre de l'exercice clôturé au :
- 31/12/2009 est de 60.000 euros.
- 31/12/2010 est de 90.000 euros.

Ces abandons sont accompagnés de la clause dite de retour à meilleur fortune ci-après définie.
Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 68.158 euros pour ABALONE TT TOULOUSE.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2014 la SAS ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 60.000 à la SAS ABALONE TT TOULOUSE.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, la société ABALONE FRANCE a fait un abandon de compte courant de 20.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE et a accordé une subvention d'équilibre de 150.000 euros à la société ABALONE TT PAU
Ces abandons et subventions sont accompagnés de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 52.769 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 37 617 euros à la société ABALONE TT PAU
Au cours de l'exercice, l'excédent constaté est de 1 110 euros à la société ABALONE TT PAU

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2016 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 60.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 75.000 euros à la société ABALONE TT PAU
- 35.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 145.000 euros à la société ABALONE TT LYON

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, l'excédent constaté est de 33.366 euros à la société ABALONE TT LYON
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, l'excédent constaté est de 15 972 euros à la société ABALONE TT LYON.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 125.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 30.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 105.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 115.000 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT BAYONNE

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 57 771 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 50 351 euros à la société ABALONE TT BAYONNE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, les excédents constatés sont les suivants :
- 32 141 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 8 902 euros à la société ABALONE TT BAYONNE

Au cours de l'exercice, les excédents constatés sont les suivants :
- 2 213 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 25 088 euros à la société ABALONE TT NANCY
- 5 747 euros à la société ABALONE TT BAYONNE

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2018 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 100.000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 115.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 70.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 120.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 64.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 150.000 euros à la société ABALONE TT METZ
- 150.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 135.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 100.000 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 160.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 130.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 65.000 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 80.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 100.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 80.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 110.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT EPINAL
- 75.000 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 15 951 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 2 370 euros à la société ABALONE TT MORLAIX

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, les excédents constatés sont les suivants :
- 19 503 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 15 338 euros à la société ABALONE TT EPINAL

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 19 889 euros à la société ABALONE TT OSNY
- 59 662 euros à la société ABALONE TT EPINAL

- 56 030 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 9 354 euros à la société ABALONE TT LYON III
- 80 000 euros à la société ABALONE TT 35
- 1 587 euros à la société ABALONE TT LISSES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 10.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 55.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER
- 70.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 30 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 30.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 100.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 35.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 95.000 euros à la société ABALONE TT LISSES
- 85.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 90.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 135.000 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, les excédents constatés sont les suivants :
- 441 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY

Au cours de l'exercice les excédents constatés sont les suivants :
- 17 434 euros à la société ABALONE TT 35
- 60 755 euros à la société ABALONE TT CHAMBERY
- 20 000 euros à la société ABALONE TT LANDES

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020 la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 45.000 euros à la société ABALONE TT TOULOUSE
- 35.000 euros à la société ABALONE TT MONTPELLIER

- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 60.000 euros à la société ABALONE TT LILLE
- 80.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 30.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 15.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT AIX EN PROVENCE
- 40.000 euros à la société ABALONE TT PUY EN VELAY
- 66.000 euros à la société ABALONE TT 35
- 85.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LISSES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- 95.000 euros à la société ABALONE ELGD
- 75.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 40.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL
- 50.000 euros à la société ABALONE TT CAEN
- 50.000 euros à la société ABALONE TT LANDES
- 30.000 euros à la société ABALONE TT VALENCE
- 105.000 euros à la société TERRA COMPETENCES

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

Au cours de l'exercice clos la société ABALONE FRANCE a consenti les subventions d'équilibre suivantes :
- 95.000 euros à la société ABALONE TT REIMS
- 70 000 euros à la société ABALONE TT LYON
- 90 000 euros à la société ABALONE TT ORLEANS
- 90.000 euros à la société ABALONE TT DIJON
- 20.000 euros à la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND
- 20.000 euros à la société ABALONE TT LYON II
- 55.000 euros à la société ABALONE TT PROVENCE
- 103.000 euros à la société ABALONE SAISONNIER
- 25.000 euros à la société ABALONE TT LIMOGES
- 10.000 euros à la société ABALONE TT VANNES
- 45.000 euros à la société ABALONE TT LAVAL

Ces subventions sont accompagnées de la clause dite à meilleure fortune ci-après définie :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	247 598		1 900
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 959		
Installations générales agencements aménagements divers	88 697		
Matériel de transport	352 182		44 007
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	245 903		24 814
TOTAL	703 741		68 822
Autres participations	6 793 145		3 083 883
Autres titres immobilisés	67 790		
Prêts, autres immobilisations financières	65 533		
TOTAL	6 926 468		3 083 883
TOTAL GENERAL	7 877 807		3 154 605

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			249 498	249 498
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 959	16 959
Installations générales agencements aménagements divers			88 697	88 697
Matériel de transport			396 189	396 189
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 753	265 964	265 964
TOTAL		4 753	767 810	767 810
Autres participations		249 275	9 627 753	9 627 753
Autres titres immobilisés			67 790	67 790
Prêts, autres immobilisations financières		8 146	57 388	57 388
TOTAL		257 420	9 752 930	9 752 930
TOTAL GENERAL		262 173	10 770 238	10 770 238

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	132 587	28 937		161 524
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 516	1 872		11 387
Installations générales agencements aménagements divers	84 508	2 005		86 513
Matériel de transport	160 080	70 506		230 586
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	195 713	21 551	4 513	212 751
TOTAL	449 817	95 934	4 513	541 238
TOTAL GENERAL	582 404	124 871	4 513	702 762

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	28 937				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 872				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 005				
Matériel de transport	70 506				
Matériel de bureau informatique mobilier	21 551				
TOTAL	95 934				
TOTAL GENERAL	124 871				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	72 678		2 010		70 668
Autres provisions pour risques et charges	371 226	5 000			376 226
TOTAL	443 904	5 000	2 010		446 894

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	955 606	778 195	328 436		1 405 365
Sur autres immobilisations financières	50 007				50 007
Sur comptes clients	31 093		25 195		5 898
Autres provisions pour dépréciation	611 440	6 066	105 788		511 718
TOTAL	1 648 146	784 261	459 419		1 972 988
TOTAL GENERAL	2 092 050	789 261	461 429		2 419 882
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			25 195		
financières		784 261	434 224		
exceptionnelles		5 000	2 010		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	290 121	290 121	
Prêts	12 440	12 440	
Autres immobilisations financières	44 948	44 948	
Clients douteux ou litigieux	7 077	7 077	
Autres créances clients	4 420 568	4 420 568	
Impôts sur les bénéfices	38 992	38 992	
Taxe sur la valeur ajoutée	151 539	151 539	
Divers état et autres collectivités publiques	12 691	12 691	
Groupe et associés	22 299 345	22 299 345	
Débiteurs divers	395 628	395 628	
Charges constatées d'avance	330 982	330 982	
TOTAL	28 004 331	28 004 331	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	6 346		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	12 440		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	308 138	308 138		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	22 428 745	2 737 466	19 691 279	
Emprunts et dettes financières divers	3 698	3 698		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 341 407	1 341 407		
Personnel et comptes rattachés	484 238	484 238		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	234 327	234 327		
Taxe sur la valeur ajoutée	925 801	925 801		
Autres impôts taxes et assimilés	32 052	32 052		
Groupe et associés	15 757 403	15 757 403		
Autres dettes	60 432	60 432		
TOTAL	41 576 241	21 884 962	19 691 279	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	673 620			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	500 000			500 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 287 736
Autres créances	271 481
Total	2 559 218

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	107 124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	542 509
Dettes fiscales et sociales	460 239
Autres dettes	60 340
Total	1 170 212

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	330 982
Total	330 982

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 20 908 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés : CAUTION SOLIDAIRE DE ABALONE FRANCE SUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR ABALONE ENERGIE	2 250 000	2 250 000
Total (1)		2 250 000

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				660 256	660 256
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				400 887	400 887
- dotations de l'exercice				132 051	132 051
Total				532 938	532 938
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				343 104	343 104
- exercice				121 765	121 765
Total				464 869	464 869
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				86 706	86 706
- entre 1 et 5 ans				67 098	67 098
Total				153 804	153 804
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				12 100	12 100
- entre 1 et 5 ans				3 472	3 472
Total				15 572	15 572

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	26 540
45 à 54 ans	11 à 20 ans	96 302
35 à 44 ans	21 à 30 ans	10 319
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 015
Engagement total		137 176

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.90 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	a r
				brute	nette		
- Filiales détenues à + de 50%							
-SAS ABALONE PORTAGE	50 000	-716	100.00	50 000	50 000		
-SARL ABALONE ENERGIE	400 000	-11 892	100.00	877 052	877 052		
-SAS ABALONE TT CHALLANS	132 000	-192	100.00	132 000	132 000		
-SARL ABALONE INVESTIMMO	5 000		99.98	4 999	4 999		
-SCI HALIOTIS	10 000	41 330	99.90	62 231	62 231		
-SCI LA SANSONNIERE	2 000	-518 178	99.50	1 988			
-SCI JULES VERNE	1 524	200 147	99.00	31 848	31 848		
-SAS ABALONE TT MANTES LA JOL	100 000	236 714	94.00	94 000	94 000		
-SAS ABALONE TT LANDES	100 000	1 995	94.00	220 950	95 876		
-SAS ABALONE TT EPINAL	125 000	78 560	94.00	173 951	173 951		
-SAS ABALONE TT LISSES	125 000		94.00	117 500	117 500		
-SAS ABALONE TT 72	120 000	443 426	94.00	112 800	112 800		
-SAS ABALONE ELGD	125 000	-53 748	94.00	117 500	66 977		
-SAS ABALONE TT LES ESSARTS	125 000	143 407	94.00	229 248	229 248		
-SAS ABALONE TT MORLAIX	126 000	-42 102	94.00	118 440	78 864		
-SAS ABALONE TT CHARTRES	100 000	107 207	94.00	814 637	509 856		
-SAS ABALONE TT 49-85	100 000	281 034	94.00	37 600	37 600		
-SAS ABALONE TT LIMOGES	126 000	-57 431	94.00	118 440	64 455		
-SAS ABALONE TT ROMORANTIN	120 000	21 986	94.00	152 970	133 467		
-SAS ABALONE TT COLMAR	126 000	70 615	94.00	126 517	126 517		
-SAS ABALONE TT VENDEE	100 000	173 247	94.00	148 209	148 209		
-SAS ABALONE TT LAVAL	127 000	-60 665	94.00	119 380	62 355		
-SAS ABALONE TT CAEN	127 000	-49 443	94.00	119 380	72 904		
-SAS ABALONE TT ST NAZAIRE	126 000	118 385	94.00	205 591	205 591		
-SAS ABALONE TT VALENCE	126 000	-59 566	94.00	118 440	62 448		
-SAS ABALONE TT CHAMBERY	126 000	46 349	94.00	157 553	157 553		
-SAS ABALONE TT VANNES	126 000	-60 944	94.00	118 440	61 153		
-SAS ABALONE TT BRESSUIRE	126 000	87 037	94.00	164 602	164 602		
-SAS ABALONE TT BRETAGNE	100 000	381 595	94.00	148 520	148 520		
-SAS ABALONE TT LYON III	125 000	1	94.00	117 500	117 500		
-SAS ABALONE TT MONTPELLIER	123 000		94.00	115 620	115 620		
-SAS ABALONE TT BAYONNE	120 000	125 175	94.00	222 071	222 071		
-SAS ABALONE TT NANCY	123 000	81 455	94.00	115 620	115 620		
-SAS ABALONE TT LILLE	120 000	-57 975	94.00	112 800	58 303		
-SAS ABALONE TT DIJON	120 000	-56 247	94.00	112 800	59 928		
-SAS ABALONE TT CLERMONT FERR	120 000	-54 952	94.00	112 800	61 145		
-SAS ABALONE TT LYON II	125 000	-56 757	94.00	117 500	64 148		
-SAS ABALONE TT REIMS	121 000	-56 381	94.00	113 740	60 742		

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés
				brute	nette	
-SAS ABALONE TT OSNY	125 000	8 221	94.00	146 609	125 228	
-SAS ABALONE TT PUY EN VELAY	125 000	1	94.00	117 500	117 500	
-SAS ABALONE TT METZ	123 000	-54 676	94.00	115 620	64 225	
-SAS ABALONE TT ORLEANS	121 000	-51 485	94.00	113 740	65 344	
-SAS ABALONE TT BREST	123 000	61 909	94.00	115 620	115 620	
-SAS ABALONE TT LYON	121 000	-39 933	94.00	113 740	76 203	
-SAS ABALONE TT 35	125 000	30 639	94.00	113 800	113 800	
-SAS ABALONE SAISONNIER	125 000	-61 752	94.00	117 500	59 453	
-SAS ABALONE TT PROVENCE	121 000	-7 803	94.00	113 740	106 405	
-SAS ABALONE TT VITRE	120 000	260 765	94.00	112 800	112 800	
-SAS ABALONE TT TOURS	120 000	129 113	94.00	102 000	102 000	
-SAS ABALONE TT PAU	120 000	11 041	94.00	112 800	112 800	
-SAS ABALONE TT 9431	120 000	-46 812	94.00	112 800	68 797	
-SAS ABALONE TT LA ROCHELLE	125 000	116 918	94.00	198 616	198 616	
-SAS ABALONE TT LA TESTE	125 000	46 721	94.00	154 555	154 555	
-SAS ABALONE TT CHATEAUBRIANT	121 000	341 008	93.00	112 530	112 530	
-SAS ABALONE TT ANGERS	123 000	286 065	89.00	109 470	109 470	
-SAS ABALONE TT ATLANTIQUE OU	150 000	153 753	85.00	34 000	34 000	
-SAS ABALONE TT ORVAULT	115 000	363 950	85.00	97 750	97 750	
-SAS ABALONE TT A SUD LOIRE	126 000	122 426	79.00	151 510	151 510	
-SAS ABALONE RESEARCH	100 000	227 019	79.00	31 600	31 600	
-CAROLE DEHAYS RESSOURCES HUM	40 000	124 312	76.00	421 925	380 065	
-SAS ABALONE TT NANTES BATIME	100 000	503 858	70.10	28 040	28 040	
-SARL ABALONE TT REZE	100 000	403 130	70.00	70 000	70 000	
-SAS TERRA COMPETENCES	120 000	-25 469	70.00	84 000	66 172	
-SAS ABALONE TT LE MANS	90 000	7 945	70.00	63 000	63 000	
-SAS ABALONE TT LORIENT	120 000	145 485	70.00	84 000	84 000	
-SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CE	100 000	458 382	69.99	40 000	40 000	
-SAS ABALONE TT BORDEAUX	100 000	323 938	65.10	26 040	26 040	
-SAS ABALONE TT PESSAC	100 000	517 628	65.00	65 000	65 000	
-SCI ELSA IMMO	20 000	54 124	51.00	10 200	10 200	
-SCI MANDROS	2 000	-673	51.00	1 020	1 020	
- Participations détenues entre 10 et 50 %						
-STEFX	2 000	74 152	50.00	1 000	1 000	
B. Renseignements globaux						
- Filiales non reprises en A						
- Participations non reprises en A						

ABALONE FRANCE
43 rue Bobby Sands - BP 80095
44814 Saint-Herblain Cedex
Tél : 02 40 69 09 83
Fax : 02 40 69 04 73
SAS au Capital de 500 000 €
SIRET : 383 497 963 00108 - APE 6420 Z

ABALONE GROUP
agence d'emplois
www.abalone-interim.com

CERTIFICATION N° 0601 AFNOR Abalone Group
UN GLOBAL COMPACT Network France WE SUPPORT

ARRIVE LE
27 OCT. 2023
GREFFE TRIBUNAL COMMERCE

CB: 45,02.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes
Immeuble Rhuys
2 bis quai François Mitterrand
BP 86209
44 262 NANTES CEDEX 2

Objet : Dépôt des comptes annuels et des comptes consolidés – Exercice clos le 31.12.2021
ABALONE France

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli l'ensemble des éléments relatifs au dépôt des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société ABALONE FRANCE, savoir :

- **Pour les comptes annuels** :
 - Bilan, Compte de résultat et Annexes signés et certifiés conforme par le Représentant légal de la société
 - Décisions de Proposition et d'affectation du Résultat signées manuscritement par le Représentant légal de la société
 - Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

- **Pour les comptes consolidés** :
 - Bilan, Compte de résultat et Annexes signés et certifiés conforme par le Représentant légal de la société.
 - Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

- Un chèque d'un montant de 45,02 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce de Nantes correspondant aux formalités de dépôts.

Merci de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Service Juridique
43, rue Bobby Sands
44 800 SAINT-HERBLAIN

En vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations

Nadège LIGNON
Directrice Générale Adjointe